



Lyon, le 1^{er} août 2022

Décision n°2022-150 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant

La directrice régionale

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS Greta Savoie au nom des intéressé(e)s en date du 29 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Madame	BASSO	Maria
Madame	BOUVIER	Anaïs
Madame	DEQUIER	Clarisse
Monsieur	DUMOULIN-MINGUET	Julien
Madame	DUQUENOY	Cindy
Madame	GAVILLET	Laurie
Madame	GRAZIANO	Sandrine
Madame	GUEDES GONCALVES	Olga
Madame	HERMAN	Mélanie
Madame	KAMA-MINGA	Bibiche
Madame	NZEYIMANA	Francine
Madame	PONCET	Célia
Madame	PORCEL	Julie
Madame	PRONIN	Laetitia
Madame	RAZAFINDRASOA	Jeanne
Madame	RECEADO DOMINGOS	Edna
Monsieur	SALVI	Christophe
Madame	SOTO CATALAN	Mariela

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER